

The logo for the University of Lausanne (Unil), featuring the word "Unil" in a blue, cursive script.

UNIL | Université de Lausanne

Faculté de biologie et de médecine  
Institut universitaire de formation  
et de recherche en soins



# Les formations en pratique infirmière avancée en suisse

Professeure Manuela Eicher,  
Directrice, IUFRS, Faculté de biologie et de médecine (FBM)  
Université de Lausanne (UNIL) & Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)

Symposium Pratique Avancée, HUG  
15 novembre 2023

# DÉROULEMENT

- 1) **Les rôles de pratique infirmière avancée**
- 2) Les formations des infirmières de pratique avancée en Suisse
- 3) Les formations des infirmières de pratique avancée à l'IUFRS
- 4) Les prochaines étapes



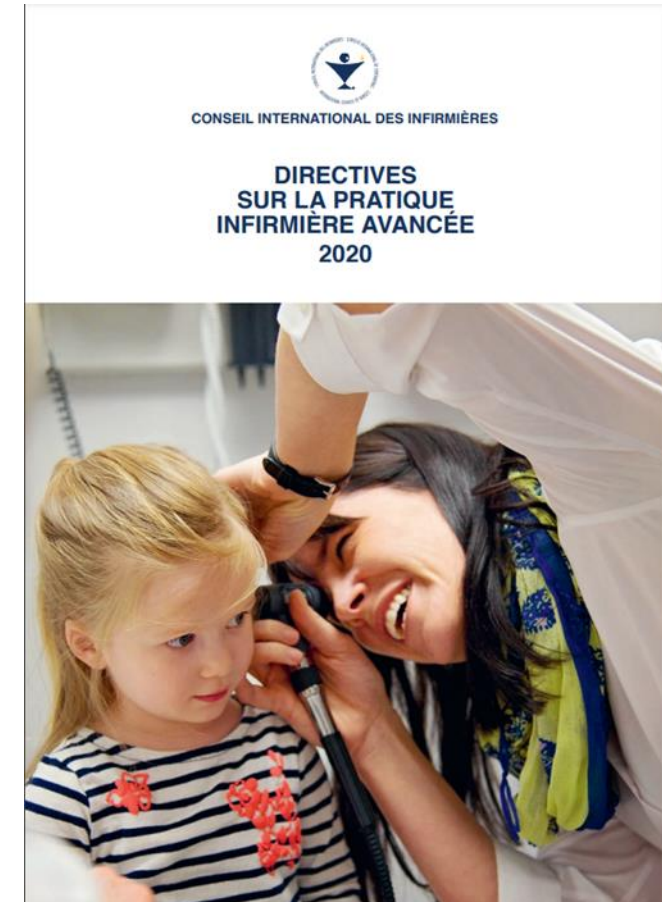
# FACTEURS D'EXPANSION INTERNATIONALE DES RÔLES DES INFIRMIER.ÈRE.S DE PRATIQUE AVANCÉE (BRYANT-LUKOSIUS & WONG, 2019)

- **Améliorer la santé mondiale (OMS, 2010) en renforçant les soins infirmiers pour faire face à :**
  - la pénurie de personnel soignant
  - les inégalités grâce à la couverture sanitaire universelle et à l'amélioration de la qualité des soins.
- **Répondre aux besoins de la population en matière de santé et de services de santé (OMS, 2012)**
  - améliorer l'accès aux soins primaires
  - réduire la charge de morbidité par une meilleure promotion de la santé/prévention.
  - fournir des soins hautement spécialisés/complexes (par exemple, vieillissement, maladies chroniques)réduire les coûts des soins de santé grâce à des modèles de soins innovants et durables
- **Améliorer le développement, le recrutement et la rétention des infirmières (OMS, 2015).**



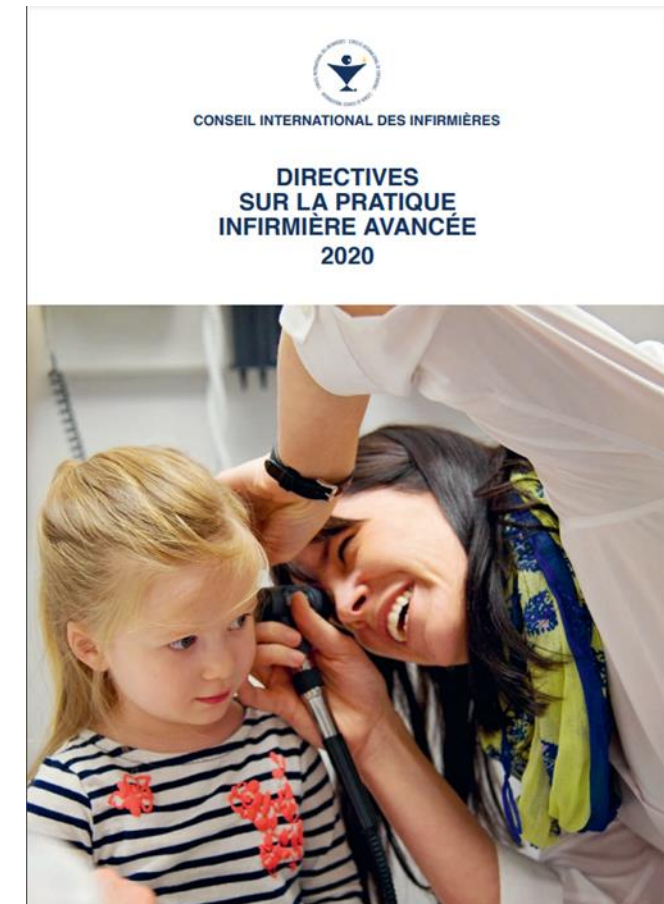
# LA PRATIQUE INFIRMIÈRE AVANCÉE: FORMATION

- La **formation universitaire** va au-delà de celle d'une infirmière généraliste ou d'une infirmière spécialisée. **Un master au minimum est exigé.**
- Une **reconnaissance formelle des programmes de formation** préparant spécifiquement les infirmières à la PIA (ICS ou IP) (p. ex. accréditation, approbation ou autorisation par des organismes publics ou non gouvernementaux).
- Un **système officiel d'accréditation lié à des niveaux d'études** définis.



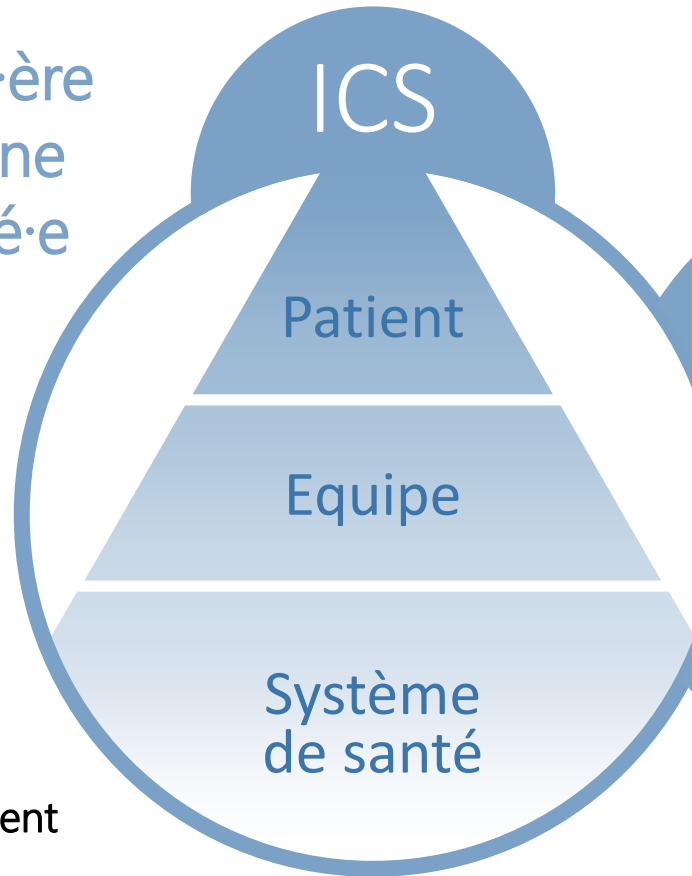
# LA PRATIQUE INFIRMIÈRE AVANCÉE: CARACTÈRE DE LA PRATIQUE

- Capacité de gérer des épisodes de soins complets et des **problèmes de santé complexes**, y compris les **populations difficiles à atteindre, vulnérables et à risque**.
- **Capacité d'intégrer la recherche** (pratique fondée sur des données probantes), **la formation, le leadership et la gestion clinique**.
- Gamme d'**autonomie** plus large et étendue (variant selon le contexte national et le milieu clinique).
- **Gestion de cas** (gestion de sa propre charge de travail à un niveau avancé).
- Compétences avancées en **matière d'évaluation, d'esprit critique, de prise de décision et de raisonnement diagnostique**.
- **Compétences cliniques avancées** reconnues, supérieures à celle d'une infirmière généraliste ou spécialisée.
- Capacité d'assurer un **appui et/ou des services de consultation** à d'autres professionnels de santé, en mettant l'accent sur la collaboration professionnelle.
- Planifier, coordonner, mettre en œuvre et évaluer les **mesures pour améliorer les services de santé** à un niveau avancé.
- **Premier point de contact** reconnu des patients et des familles (en général, mais pas exclusivement, dans les établissements de soins de santé primaire).



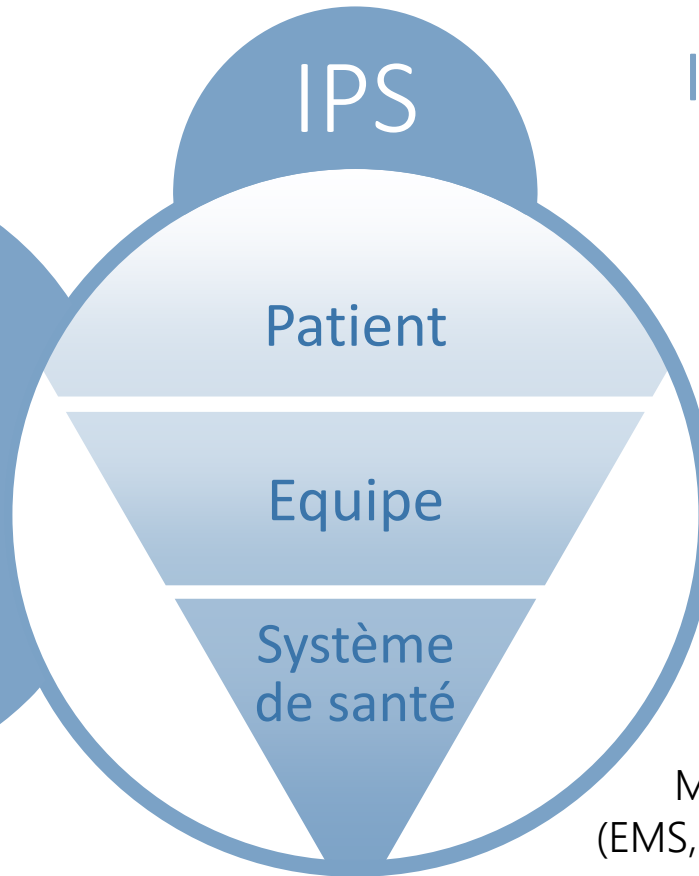
# La pratique infirmière avancée (PIA): Deux rôles centraux

Infirmier·ère  
clinicien·ne  
spécialisé·e



Soins centrés  
sur le  
**patient,**  
intégrant la  
**famille** et les  
**proches**

IPS



Infirmier·ère  
praticien·ne  
spécialisé·e

**Pratique clinique**  
Milieu hospitalier  
Milieu ambulatoire  
(EMS, communauté, ...)

Développement  
Implantation  
Evaluation des pratiques cliniques  
basées sur des résultats probants





# CLARIFYING THE CONTRIBUTIONS OF SPECIALIZED AND ADVANCED NURSING ROLES IN CANADA: RESULTS OF A NATIONAL STUDY

**Co-Principal Investigators:** Denise Bryant-Lukosius & Krista Jokiniemi

**Co-Investigators:** Marcia Carr, Josette Rousse, Kelley Kilpatrick, Ruth Martin-Misener, Sarah Rietkoetter, Gregory Pond, & Joan Tranmer

# CLARIFYING THE CONTRIBUTIONS OF SPECIALIZED AND ADVANCED NURSING ROLES IN CANADA: RESULTS OF A NATIONAL STUDY

## Respondents

Position Category	# of Respondents	% of Respondents
CNS	221	20
NP	490	44
SN	396	36

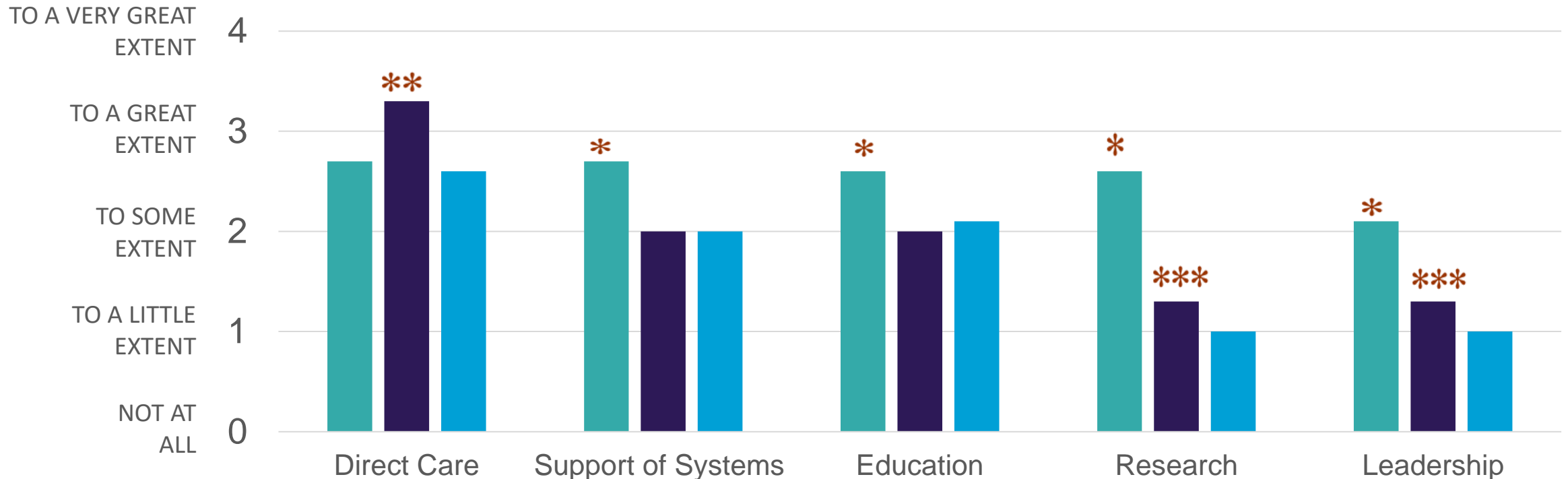
1443/4041 respondents

1107/1443 (76.7%) were in a clinical role and completed the APRD tool



# CLARIFYING THE CONTRIBUTIONS OF SPECIALIZED AND ADVANCED NURSING ROLES IN CANADA: RESULTS OF A NATIONAL STUDY

## Advanced Practice Role Delineation Tool – Mean Domain Scores



\*CNS > NP & SN (p<0.001)

\*\* NP > CNS & SN (p<0.001)

\*\*\* NP > SN (p<0.001)

■ CNS ■ NP ■ SN



# DÉROULEMENT

- 1) Les rôles de pratique infirmière avancée
- 2) Les formations des infirmières de pratique avancée en Suisse**
- 3) Les formations des infirmières de pratique avancée à l'IUFRS
- 4) Les prochaines étapes



# INSTITUTS DE SCIENCES INFIRMIÈRES ET CURSUS PRATIQUE INFIRMIÈRE AVANCÉE EN SUISSE

Premier Institut  
Universitaire en 2002:  
UNIBAS (Bâle)  
MScN (180 ECTS): ANP

HES BFH (Berne)  
MSc Programme (90  
ECTS): ANP (4 Options)

HES ZHAW (Winterthur)  
MSc Programme (90  
ECTS): ANP (3 Options)

HES OST (St-Gall)  
MSc Programme (90  
ECTS): ANP (2 Options)

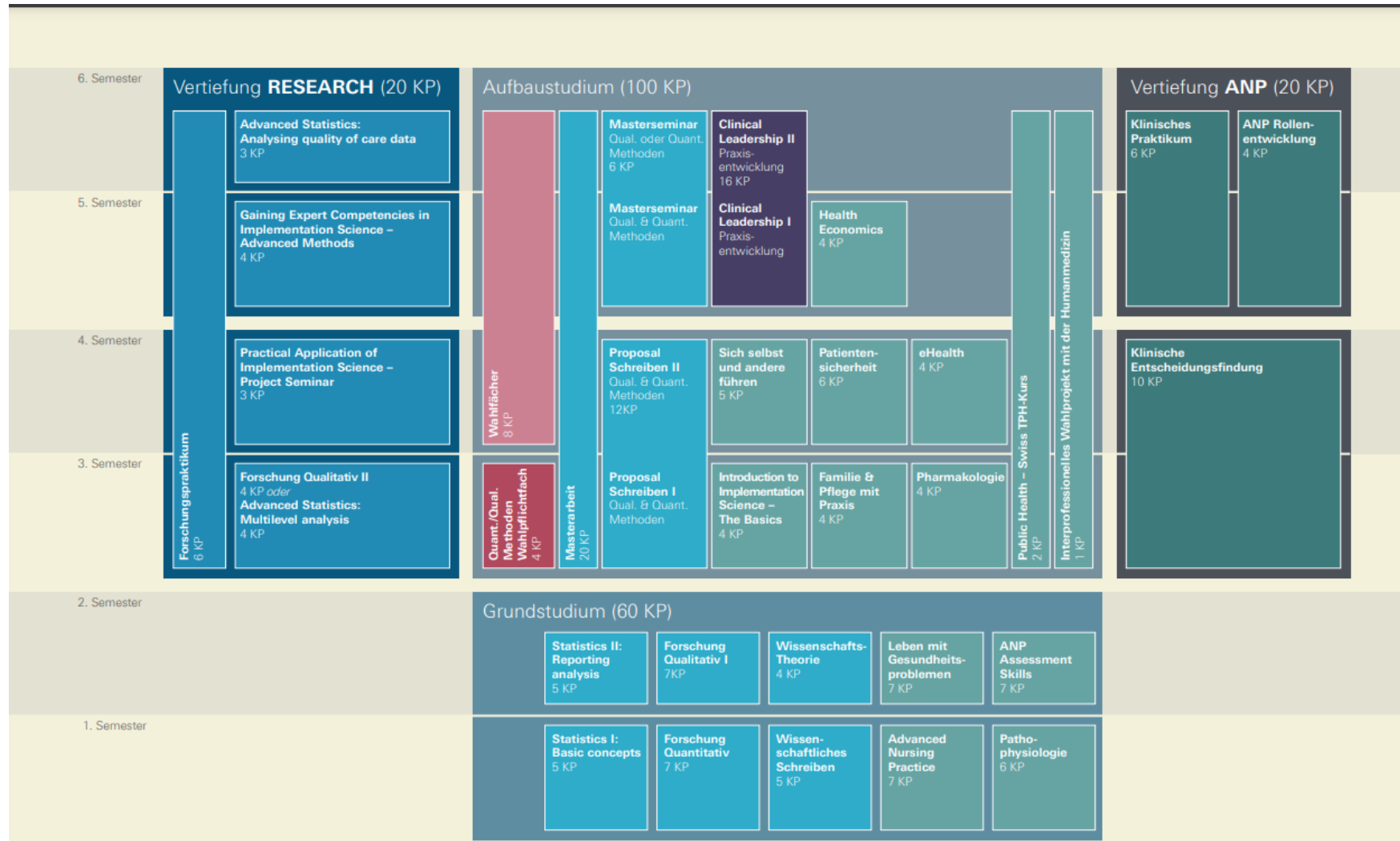
HES KALEIDOS (Zurich)  
MSc Programme (90  
ECTS): ANP (2 Options)

HES SUPSI (Lugano-  
Manno)  
MSc Programme (90  
ECTS): ANP

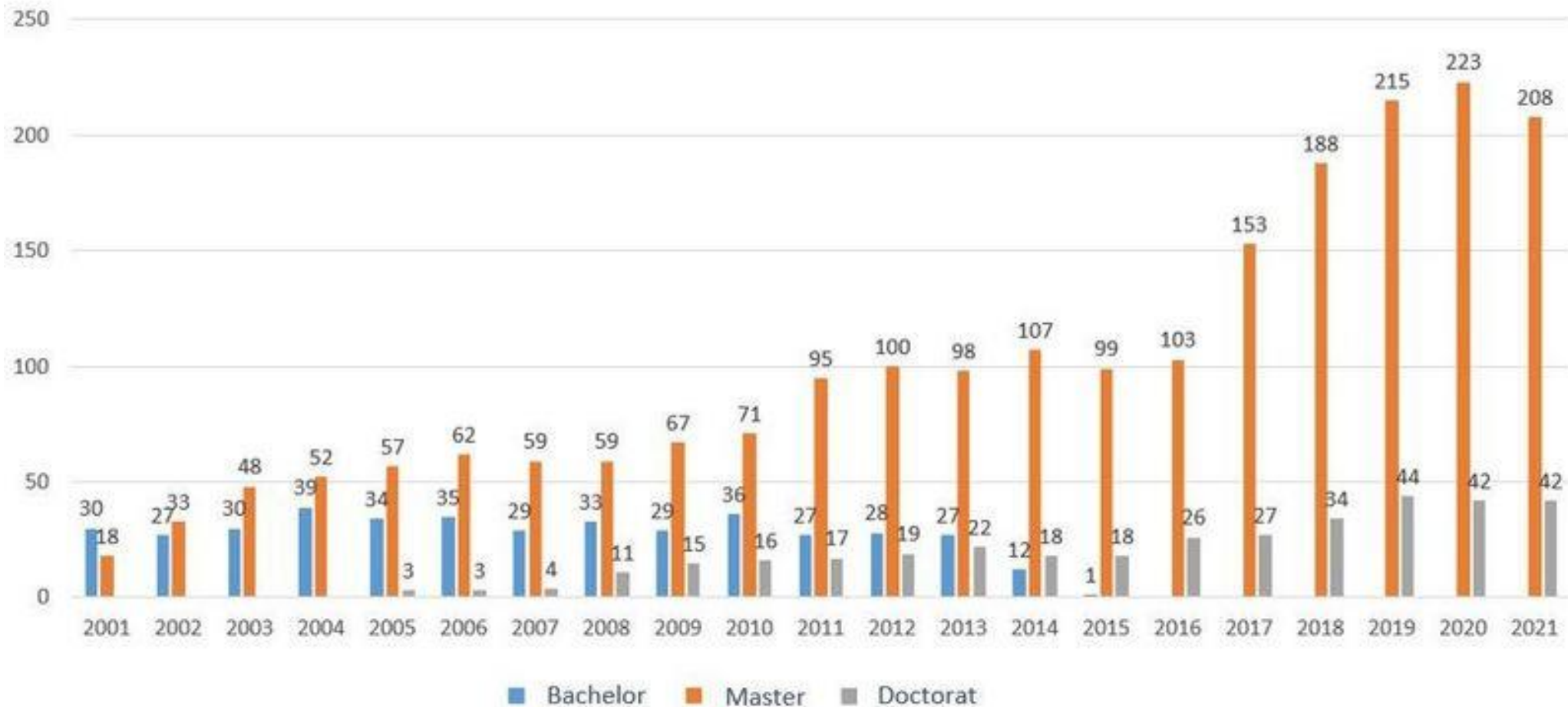
UNIL-HESSO (Lausanne)  
MScSI (90 ECTS): ICLS  
Cursus MScIPS (120 ECTS): IPS



# EXEMPLE: CURRICULUM INS UNIVERSITÉ DE BÂLE



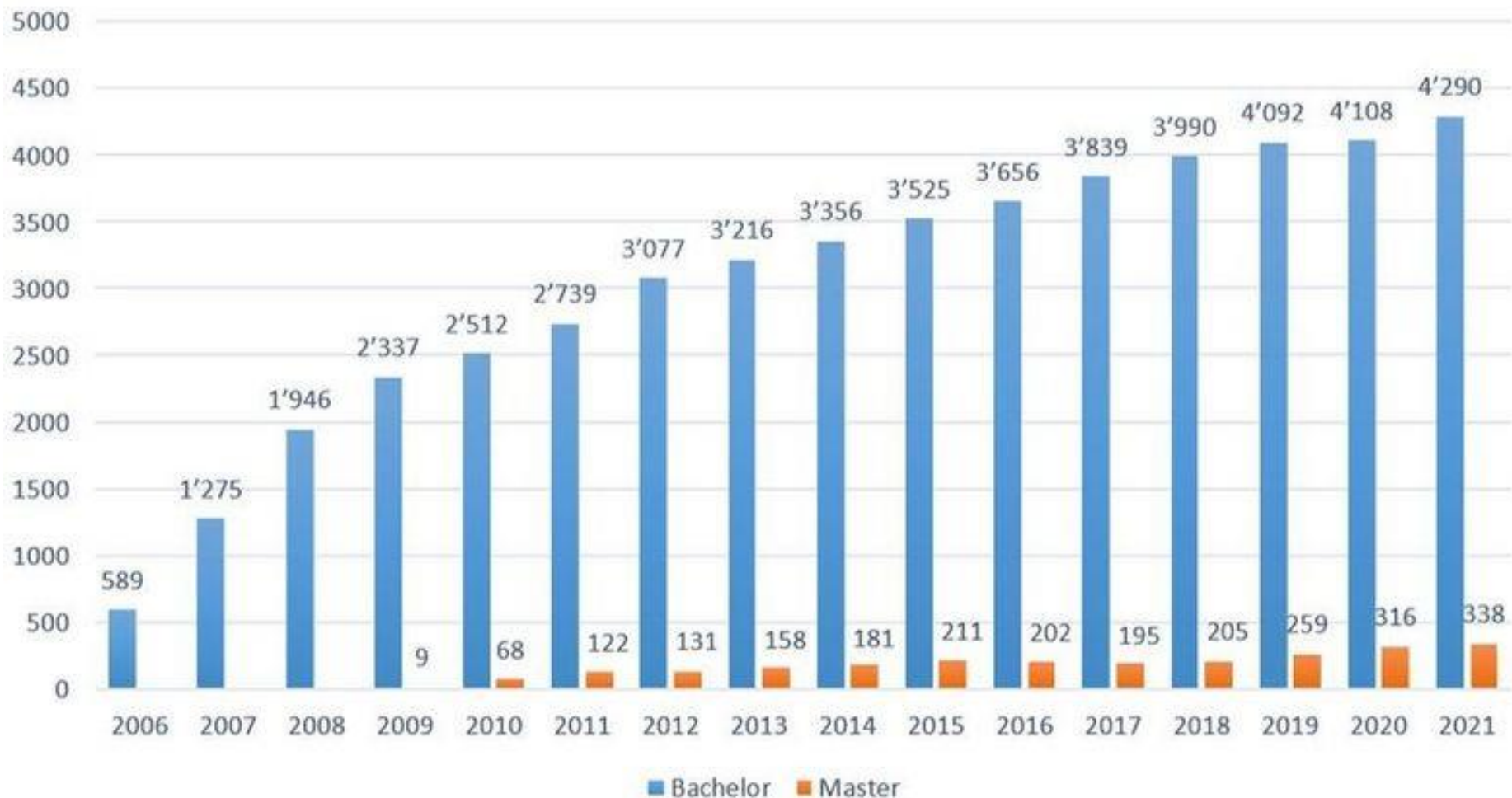
## Étudiants en sciences infirmières des Universités suisses



Source : Office fédéral de la statistique (2022)



## Étudiants en sciences infirmières des Hautes écoles spécialisées suisses



# DÉROULEMENT

- 1) Les rôles de pratique infirmière avancée
- 2) Les formations des infirmières de pratique avancée en Suisse
- 3) Les formations des infirmières de pratique avancée à l'IUFRS**
- 4) Les prochaines étapes



# La formation à l'IUFRS: Les 3 programmes de Masters

## MScSI (Sciences infirmières)

Option Recherche  
Option Clinique

90  
ECTS

UNIL (lead)  
& HES-SO

## MScIPS (Pratique infirmière spécialisée)

Orientation Soins aux adultes  
Orientation Soins primaires  
Orientation Santé mentale  
Orientation pédiatrique

120  
ECTS

UNIL

(8-12 ECTS en commun SI & IPS)

## MScSA (Sciences de la santé)

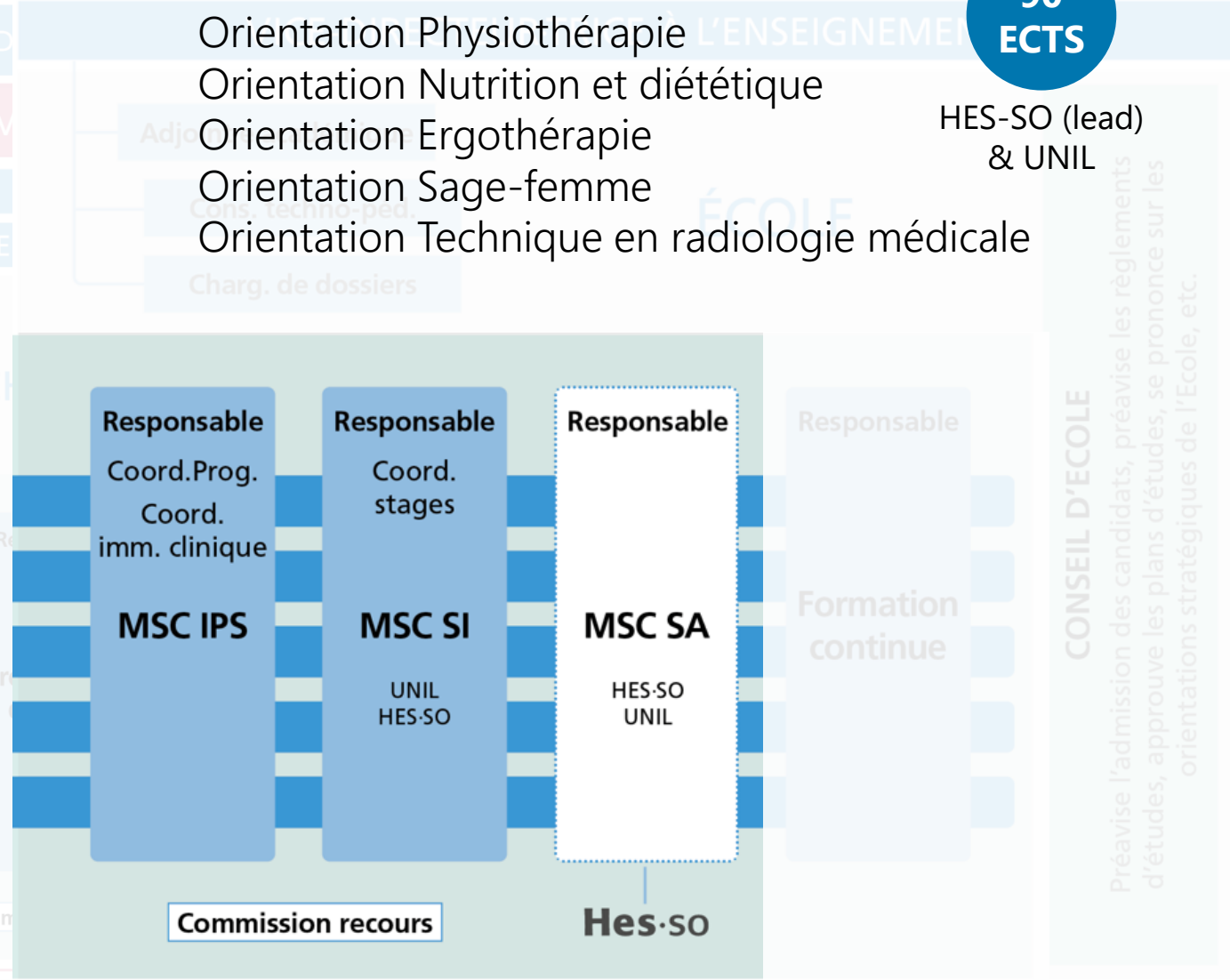
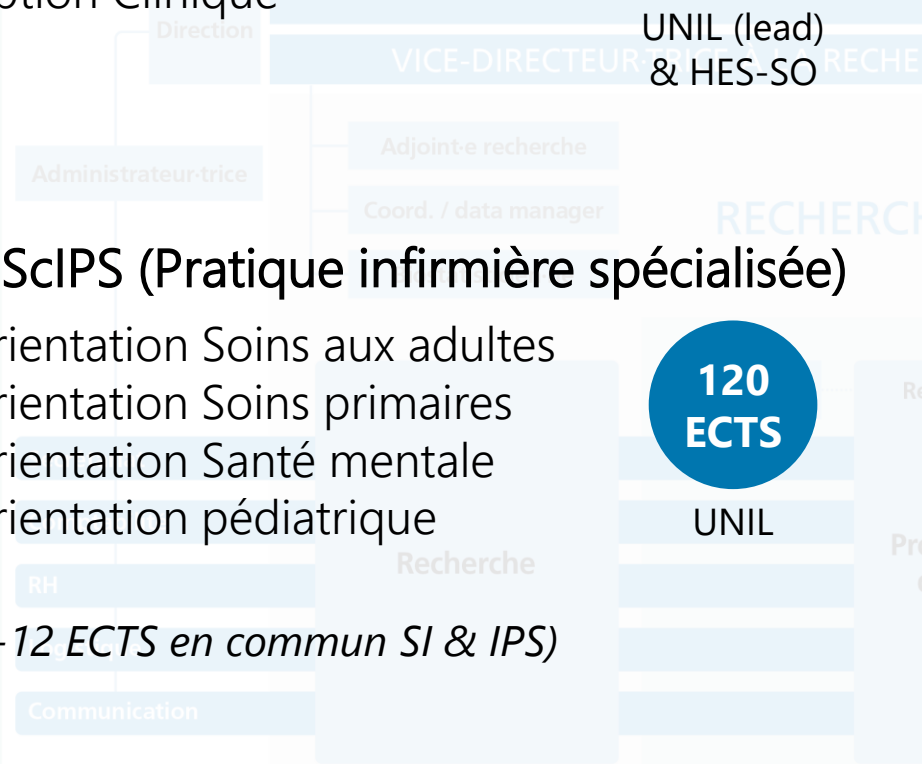
Orientation Physiothérapie  
Orientation Nutrition et diététique  
Orientation Ergothérapie  
Orientation Sage-femme  
Orientation Technique en radiologie médicale

90  
ECTS

HES-SO (lead)  
& UNIL

CONSEIL IUFRS

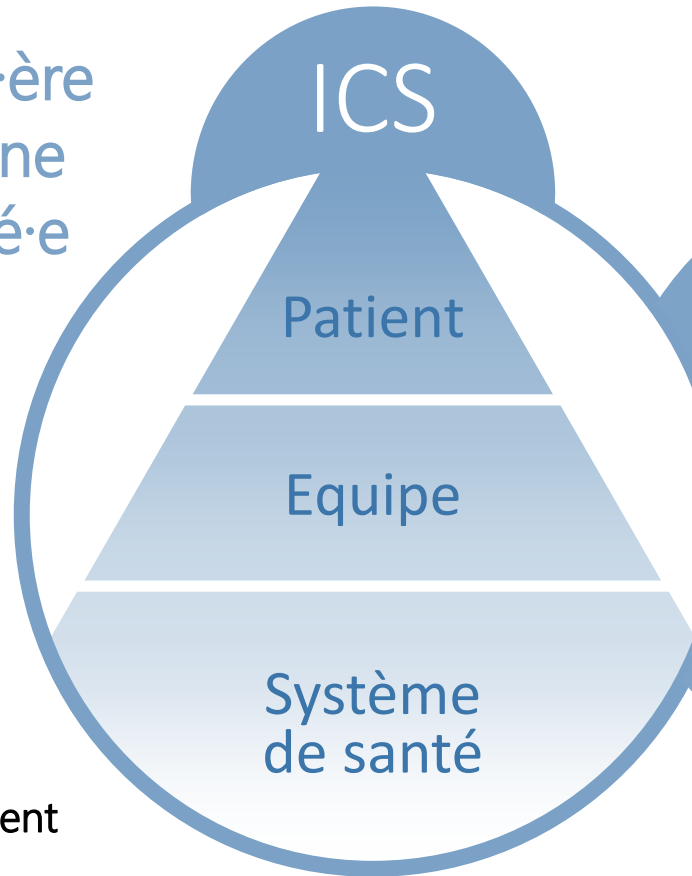
Propose au décanat la nomination des membres de la direction, se prononce sur la politique générale, approuve la demande de budget de





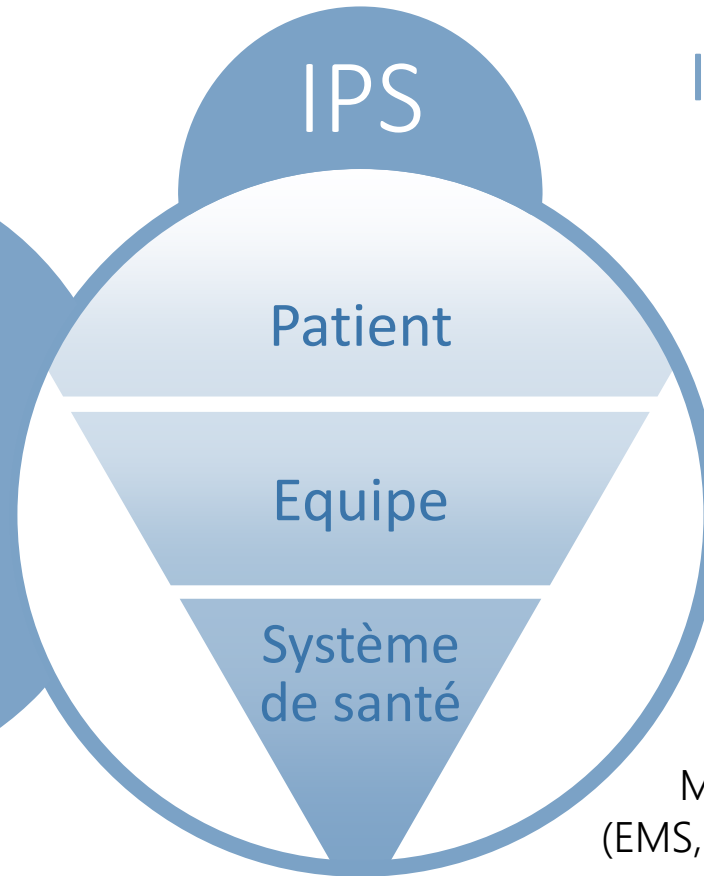
# La pratique infirmière avancée (PIA): Deux rôles centraux

Infirmier·ère  
clinicien·ne  
spécialisé·e



Soins centrés  
sur le  
**patient**,  
intégrant la  
**famille** et les  
**proches**

IPS



Infirmier·ère  
praticien·ne  
spécialisé·e

**Pratique clinique**  
Milieu hospitalier  
Milieu ambulatoire  
(EMS, communauté, ...)

Développement  
Implantation  
Evaluation des pratiques cliniques  
basées sur des résultats probants



# INFIRMIER·ÈRE CLINICIEN·NE SPÉCIALISÉ·E

## CLINICAL NURSE SPECIALIST (BRYANT-LUKOSIUS & WONG, 2019)



- **Introduit en réponse à la complexité croissante des soins** et à la spécialisation dans le domaine des soins de santé.
- Pour fournir une expertise clinique, de l'éducation et du leadership afin **d'améliorer la prestation des soins et les résultats pour les patients, développer la pratique infirmière et soutenir les infirmières au point de service.**
- Le plus souvent, les CNS (Clinical Nurse Specialists) ont un champ de pratique comparable à une infirmière diplômée.

# MScSI - STRUCTURE DU PROGRAMME

**3 semestres**, 90 crédits ECTS à temps plein  
Temps partiel possible (6 semestres)

**Structure modulaire**

**6 modules de cours obligatoires** et communs: 46 ECTS  
dont 1 stage ICLS: 5 ECTS  
dont 5 ECTS de cours à choix

3 modules de cours selon **option clinique ou recherche**: 14 ECTS

1 module de **mémoire de Master**: 30 ECTS (10 ECTS/semestre)



# 4 axes de formation

## Pratique clinique directe et consultation

Soins centrés sur la personne et la famille

Qualité des soins et sécurité des patients

Raisonnement clinique en pratique infirmière avancée

E-Health et Nursing Informatics

Interprofessionalité (HES-SO)

Interventions de soins complexes

## Gestion de projet clinique

Sciences de l'implantation et gestion de projet

Atelier projet clinique

EBP et stratégies d'analyse de pratique

Projet clinique : accompagnement au changement

## Guidance et coaching d'équipe

Éthique des soins

Droit de la santé

Politique et économie du système de santé

Leadership

## Recherche

Fondements de la PIA

Épistémologie des sciences infirmières et recherche

Devis et résultats de recherche qualitative et quantitative

Analyse des données de recherche qualitative et quantitative appliquées

Atelier projet de recherche

Rédaction scientifique

Devis de recherche appliqué

Gestion de projet et équipe de recherche

Stage ICLS

20

Mémoire de Master

7 COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Expert clinique – Leader – Communicateur – Collaborateur – Promoteur de la santé – Erudit – Professionnel

# CURRICULUM À OPTION | MÉMOIRE DE MASTER

## Cursus à options

Clinique

Sciences de l'implantation et gestion de projet 1

Raisonnement clinique en pratique infirmière avancée

Projet clinique : accompagnement au changement

Recherche

Analyse données de recherche qualitative/quantitative appliquées 1

Gestion de projet et équipe de recherche

Analyse données de recherche qualitative/quantitative appliquées 2

## Mémoire de Master : 2 modalités selon l'option

Atelier projet clinique

Sciences de l'implantation et gestion de projet 2

Sciences de l'implantation et gestion de projet 3

Atelier projet de recherche

Devis de recherche appliqué

Analyse données de recherche qualitative/quantitative appliquées 3

# MÉMOIRE SUR 3 SEMESTRES - VALIDATION PAR SEMESTRE

## Semestre 1

Problématique

Questions de recherche

Recension des écrits

Protocole d'implantation /  
recherche

## Semestre 2

Collecte de données

Recension des écrits

Analyses des résultats

## Semestre 3

Analyses des résultats

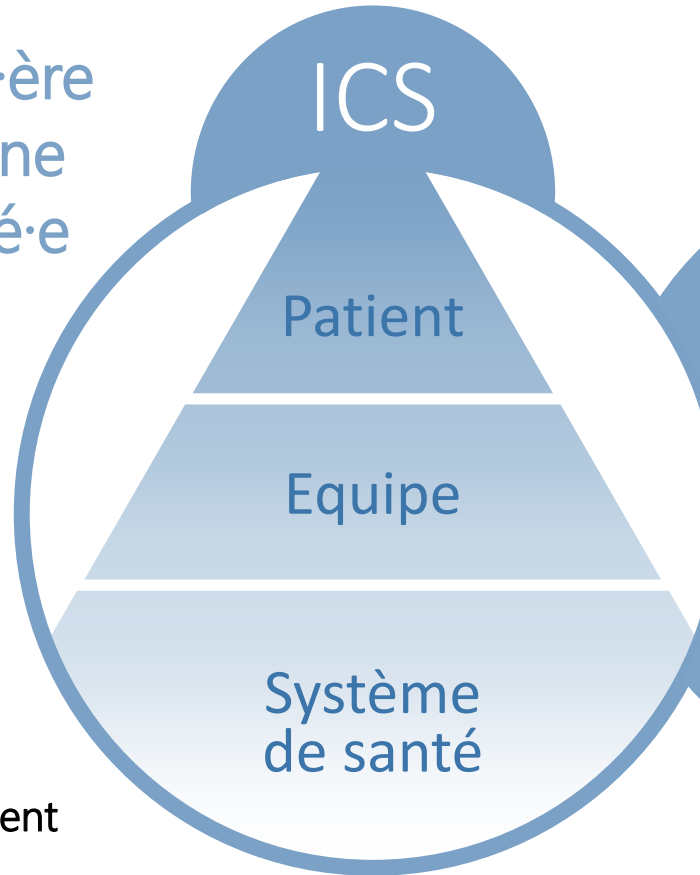
Discussion

Rédaction du mémoire

Défense

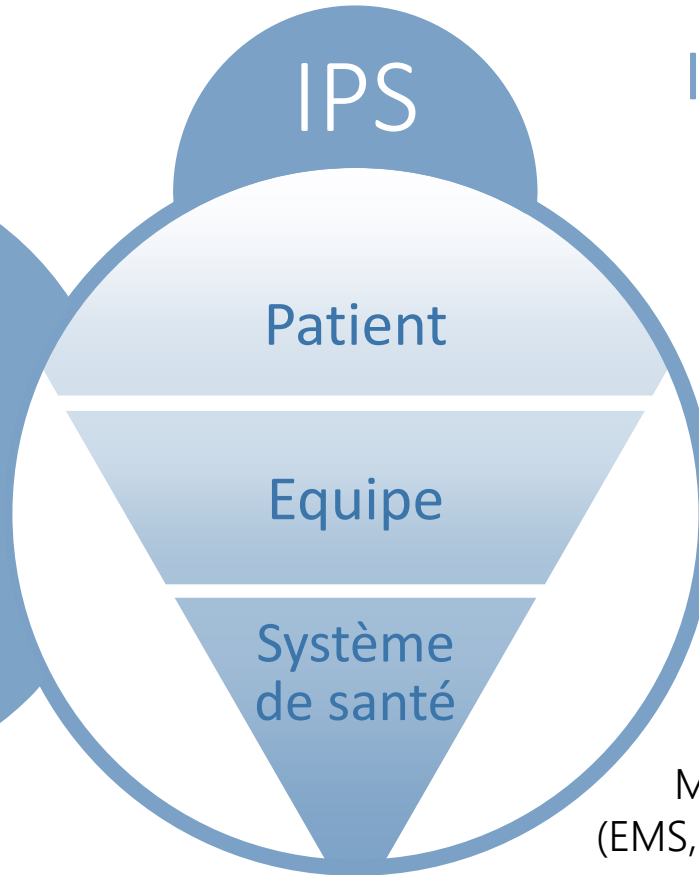
# La pratique infirmière avancée (PIA): Deux rôles centraux

Infirmier·ère  
clinicien·ne  
spécialisé·e



Soins centrés  
sur le  
**patient,**  
intégrant la  
**famille** et les  
**proches**

IPS



Infirmier·ère  
praticien·ne  
spécialisé·e

**Pratique clinique**  
Milieu hospitalier  
Milieu ambulatoire  
(EMS, communauté, ...)

Développement  
Implantation  
Evaluation des pratiques cliniques  
basées sur des résultats probants



# CANTON DE VAUD ARTICLE 124B LSP : INFIRMIER PRATICIEN SPÉCIALISÉ

<sup>1</sup> L'infirmier praticien spécialisé est une personne dont la formation, de **niveau master**, lui permet d'assumer, **dans son champ de compétences et de manière autonome, les responsabilités médicales suivantes** :

- a. **prescrire et interpréter des tests diagnostiques ;**
- b. **effectuer des actes médicaux ;**
- c. **prescrire des médicaments et en assurer le suivi et les ajustements.**

<sup>2</sup> L'infirmier praticien spécialisé pratique en principe **à titre dépendant**, au sein d'un établissement sanitaire ou d'une organisation de soins. **Il peut toutefois également pratiquer à titre indépendant**, dans le cadre d'une **convention passée avec un médecin autorisé à pratiquer à titre indépendant**.

<sup>3</sup> L'infirmier praticien spécialisé assume la **responsabilité pénale** des actes qu'il effectue en application de l'alinéa 1. Le règlement précise les limites des responsabilités civiles énumérées à l'alinéa 1. Les organisations professionnelles concernées sont consultées sur le règlement.





# REPS (RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DES PROFESSIONS DE LA SANTÉ)

## Orientation clinique

<sup>1</sup> On entend par orientations cliniques les orientations telles qu'elles sont prévues par le **Master ès sciences en pratique infirmière spécialisée** et qui définissent le champ de pratique de l'IPS.

Entrée en vigueur dès le 16.12.2020 (Actuelle)

Document généré le : 25.02.2021

RÈGLEMENT  
sur l'exercice des professions de la santé  
(REPS)  
du 26 janvier 2011

811.01.1

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

L'IPS est habilité à prodiguer des soins dans l'une des **quatre orientations** suivantes :

- a. **SOINS PRIMAIRES** dans la communauté prodigués à des personnes de tout âge;
- b. **SOINS AUX ADULTES** s'appuyant sur une infrastructure de **nature hospitalière**;
- c. **SOINS PÉDIATRIQUES** s'appuyant sur une infrastructure de **nature hospitalière**;
- d. **SOINS EN SANTÉ MENTALE** prodigués à des personnes de tout âge quel que soit le lieu de soins;



# CANTON NEUCHÂTEL

Titre : Amendement au projet de loi de la commission Santé modifiant la loi de santé  
(Infirmières, infirmiers de pratique avancée)

Contenu :

## **Article 54a (nouveau)**

Note marginale : Master ès sciences en soins infirmiers

<sup>1</sup>Dans le cadre de l'autorisation de pratique, le département peut autoriser les infirmières et infirmiers titulaires d'un master ès sciences en soins infirmiers à exercer en qualité d'infirmier-e-s et infirmiers praticien-ne-s spécialisé-e-s.

<sup>2</sup>Ces personnes sont, dans les limites de leurs compétences, autorisé-e-s à :

- a) prescrire et interpréter des tests diagnostiques ;
- b) effectuer des actes médicaux ;
- c) prescrire des médicaments et en assurer le suivi et les ajustements

<sup>3</sup>(actuellement <sup>2</sup>)Elles-ils exercent sous leur propre responsabilité et dans le cadre d'une collaboration médicale conventionnée.

<sup>4</sup>(nouveau)Le département définit par voie réglementaire les conditions requises.



# IUFRS: STRUCTURE DES PROGRAMMES (120 ECTS)

## Enseignements disciplinaires (16 ECTS)

Comprend les modules «Positionnement en pratique IPS 1» (4 ECTS), «Positionnement en pratique IPS 2» (6 ECTS), «Méthodes de recherche en sciences de la santé» (6 ECTS)

### Enseignement processus diagnostique (28 ECTS)

Comprend les modules:  
«Fondements du processus diagnostique de la pratique IPS 1» (14 ECTS) et  
«Fondements du processus diagnostique de la pratique IPS 2» (14 ECTS)

### Enseignement processus thérapeutique (22 ECTS)

Comprend les modules:  
«Fondements du processus thérapeutique de la pratique IPS 1» (4 ECTS),  
«Fondements du processus thérapeutique de la pratique IPS 2» (8 ECTS) et  
«Consultation spécialisée» (10 ECTS)

### Immersion clinique (10 ECTS)

Comprend les modules:  
« Expérience en milieu professionnel 1» (5 ECTS) et  
« Expérience en milieu professionnel 2» (5 ECTS)

## Ancrage dans l'orientation (14 ECTS)

Comprend les modules «Pratique dans le domaine d'orientation clinique 1» (5 ECTS) et «Pratique dans le domaine d'orientation clinique 2» (9 ECTS)

## Mémoire de Master (30 ECTS)

Comprend les modules «Mémoire de Master : Atelier mémoire de Master» (2 ECTS), «Mémoire de Master : positionnement scientifique» (3 ECTS), «Mémoire de master : étude de cas» (4 ECTS) et «Mémoire de Master : consolidation dans le domaine d'orientation» (21 ECTS).

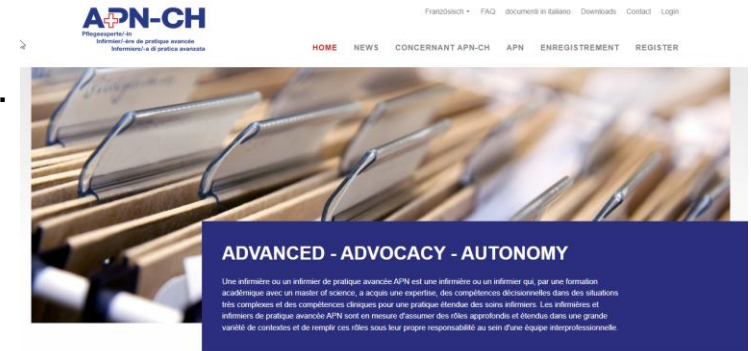
# DÉROULEMENT

- 1) Les rôles de pratique infirmière avancée
- 2) Les formations des infirmières de pratique avancée en Suisse
- 3) Les formations des infirmières de pratique avancée à l'IUFRS
- 4) **Les prochaines étapes**



# REGISTRE NATIONALE POUR LA PRATIQUE AVANCÉE: APN-CH

- **Les ICS et le IPS sont réglementés dans le même registre.**  
L'organisme de régulation a été fondé sous la forme de **l'association APN-CH.**
- La formation APN se base sur un **niveau Master of Science.**  
**Dans le contexte suisse actuel, elle requiert un minimum de 90 crédits ECTS.** En outre, le contenu du programme est axé sur une pratique avancée des soins infirmiers.
- Une **activité professionnelle à hauteur d'au moins 40%** est nécessaires pour acquérir ces compétences.
- Pour l'enregistrement, **un minimum de 50 heures de pratique encadrée/supervisée par un APN et/ou des médecins est requis pour les jeunes professionnels après l'obtention de leur titre de MScN.**
- La preuve d'une **formation continue à hauteur de 8 crédits ECTS (240 heures) est requise,** en plus de la **preuve d'une activité clinique d'au moins 40% par an et la preuve que cette activité s'accompagne également d'une pratique clinique étendue.** Le réenregistrement a lieu tous les 5 ans.





# Nurse Practitioner Policy Brief mandaté par unimedsuisse

Auteur\*es (ordre alphabétique):

Adomeit P., Brenner G., Gaylord J., De Geest S.,  
Gisler I., Dwyer A., Eicher M., Larkin P., Lehn I.,  
Mabire C., Mauthner O., Ramelet AS., Roulin MJ.,  
Schäfer M., Simon M., Vetterli ML., Zúñiga F.



## Méthode (1/2)

- Mandat unimedsuisse: Clarifier la définition des IPS et leur formation ainsi que les prochaines étapes pour assurer leur intégration dans les système de santé suisse
- Formation d'un GT en janvier 2021: MJ Roulin, I Gisler, M Eicher und S De Geest: élaboration d'une première version au cours de 2021
- Validation par le groupe d'expertes des directrices de soins en janvier 2022
- Validation par le board d'unimedsuisse en avril 2022: mandat d'organiser une table ronde avant publication afin d'intégrer un maximum de perspectives des organisations concernées



## Méthode (2/2)

- Discussion avec les représentant\*es des HES au niveau national le 12 septembre 2022: Intégration du feed-back dans la version préliminaire du policy brief
- Table ronde avec présentation du policy brief et des prochains étapes à suivre:
  - Représentants\* des hautes écoles spécialisées
  - Doyens et vice-doyens pour la formation (niveau MSC) et la recherche
  - Délégués d'unimedsuisse
  - Représentant\*es des Swiss Nurse Leaders
  - Acteurs politiques (APSI, ASI, APN-CH, IG SWISS ANP, FMH, Médecins de famille Suisse, ASSM, CURAVIVA, SENESUISSE, SPITEX CH, SANTESUISSE, CURAFUTURA)
  - Représentants\* de l'OFSP, du SEFRI, de la CDS, de la CDIP







## Etapes à suivre

Afin d'intégrer efficacement la profession IP au système de santé suisse, plusieurs étapes clés sont nécessaires :

- 1. Définition du champ de compétences des IP en fonction du système de santé suisse et des besoins de la population**
- 2. S'assurer des compétences des IP, garantir la sécurité des patients et maintenir des soins de haute qualité.**
- 3. Définition de normes de formation dans des hautes écoles accréditées en lien avec des facultés de médecine et des hôpitaux universitaires.**
- 4. Définition des exigences juridiques pour l'exercice du métier d'IP.**





## Etapes à suivre

Afin d'intégrer efficacement la profession IP au système de santé suisse, plusieurs étapes clés sont nécessaires :

- 5. Protection légale du titre d'IP.**
- 6. Identification des futures considérations en matière de certification, permis d'exercer et perfectionnement professionnel continu (c.-à-d. formation continue).**
- 7. Identification des considérations posant les bases d'un futur remboursement.**
- 8. Priorité donnée aux travaux de recherche en matière d'évaluation du rôle d'IP.**



# MERCI

Place aux questions !

[www.unil.ch/sciences-infirmieres](http://www.unil.ch/sciences-infirmieres)

